

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 septembre 2019

---

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° 992

présenté par

M. Bazin

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 10, après le mot:

« qualité »

insérer le mot :

« majeur ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vous propose de préciser que seul un problème de qualité majeur peut empêcher un couple de bénéficier d'une nouvelle tentative de fécondation in vitro à partir des embryons conservés.